

# **1er Tournoi honneur du samedi**

## **Règlement intérieur**

**15/03/2025**

### **Article 1 :**

L'inscription au 1er Tournoi du samedi implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

### **Article 2 : tournois**

Le Palamède Club d'échecs de Rethel et du Pays Rethélois organise un tournoi de 6 rondes, homologué National.

### **Article 3 : règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au 87<sup>e</sup> congrès FIDE à Baku (Azerbaïdjan) et applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **Article 4 : dispositions particulières**

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées. Toutefois, avant 10 coups, le consentement de l'arbitre est nécessaire.

Tout retard de plus de 10 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

### **Article 5 : appariements**

Les appariements sont réalisés au système Suisse avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi.

Seront appariés à la première ronde les joueurs licenciés qui ont réalisé le pointage auprès de l'arbitre.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 5 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant sont donnés à titre indicatif.

### **Article 6 : départages**

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : Bucholtz tronqué, Performance puis Cumulatifs, L'ordre des joueurs de la grille américaine calculée par le logiciel papi, à jour de la dernière version disponible, fait foi.

### **Article 7 : cadence**

La cadence est de 12' + 3 » » par coup

## **Article 8 : arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Marc Fourcart, Arbitre international open 2

Les arbitres adjoints sont :

M54781	CREUZA Alexis	Arbitre Club	2025-26
P66606	DULOQUIN Timothé	Arbitre Fédéral Jeune	2025-26

## **Article 9 : commission d'appel**

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

## **Article 10 : lieu, dates et horaires**

Les parties se jouent salle Linard à Rethel.

Pointage à partir de 13 heures 30.

### **Horaires des rondes pour le tournoi**

Ronde 1 : samedi 15 mars à 14 h 00

Ronde 2 : samedi 15 mars à 14 h 30

Ronde 3 : samedi 15 mars à 15 h 00

Ronde 4 : samedi 15 mars à 15 h 30

Ronde 5 : samedi 15 mars à 16 h 00

Ronde 6 : samedi 15 mars à 16 h 30

Remise des prix : samedi 15 mars à 17 h 00

## **Article 11 : inscription**

Gratuite !

Suite page suivante ....

## **Article 12 : prix**

Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'organisateur. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Sont récompensées les trois premières places au classement général

## **Article 13 : conduite des joueurs**

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE, rubrique arbitrage :

<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu. La prise de photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre principal.

## **Article 14 : droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent *Le Palamède et Rethel Rose* à publier dans le cadre de leurs activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Rethel, le 31 janvier 2025